

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 novembre 2004
(convocation du 5 novembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANDEL Jean-Didier (à partir de 09h45)
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy

M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André
M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

LA SEANCE EST OUVERTE

**CARBON-BLANC - ZAC d'activités industrielles et diverses de La Mouline
concédée à GIRONDE DÉVELOPPEMENT - Prorogation de la concession -
Décision - Autorisation**

Monsieur CARTI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°78/326 du 26 mai 1978, le Conseil de Communauté a décidé la création de la ZAC d'Activités industrielles et diverses de La Mouline à CARBON-BLANC, d'une superficie de 44 ha et en a concédé la réalisation à la Société S.E.G., devenue depuis la S.E.M. GIRONDE DÉVELOPPEMENT, par traité de concession en date du 14 juin 1979.

Le traité de concession de la ZAC arrivait à échéance initialement le 14 juin 1987.

Constatant que l'aménagement de la zone et sa commercialisation n'étaient pas réalisées en totalité, le Conseil de Communauté du 26 juin 1987, par délibération n°87/408, a décidé de proroger de six ans le traité pour que GIRONDE DÉVELOPPEMENT puisse terminer sa mission.

Par délibération n° 92/819 du 26 octobre 1992, la Communauté Urbaine de Bordeaux a engagé une procédure de modification de la ZAC de La Mouline afin de revoir les documents administratifs initiaux devenus inadaptés à l'évolution des schémas des réseaux publics de desserte du secteur. Ces démarches ayant entraîné du retard dans la commercialisation de ce secteur, le Conseil de Communauté a dû prendre une délibération le 24 septembre 1993 (n°93/679) prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 1995.

Eu égard à la superficie restant à équiper et à vendre (13 ha environ), tant pour des impératifs techniques que commerciaux, une nouvelle délibération de prorogation a été prise le 22 décembre 1995 (n° 95/1050), puis le 23 février 1996 (n° 96/97), portant l'échéance au 31 décembre 1998.

Puis, par délibération du 18 décembre 1998 n°98/10 14, le délai a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2001, et enfin, par délibération n°2001/1 161 du 14 décembre 2001, l'échéance de la concession a été portée au 31 décembre 2004.

A ce jour, GIRONDE DÉVELOPPEMENT a commercialisé et aménagé l'ensemble de la zone.

Toutefois, il reste à réaliser certains travaux de requalification de voirie et de reprise de trottoirs.

Il est donc proposé, afin de donner au concessionnaire la possibilité de terminer sa mission et de clôturer cette concession dans les meilleures conditions, de procéder à une nouvelle prorogation du traité de concession par un sixième avenant, pour une durée d'un an, à savoir jusqu'au 31 décembre 2005.

Aussi, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DÉCIDER la prorogation de la concession de la ZAC de La Mouline à GIRONDE DÉVELOPPEMENT jusqu'au 31 décembre 2005 inclus.

AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n° 6, ci-annexé, au traité de concession du 14 juin 1979.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
9 DÉCEMBRE 2004

M. JEAN-CHARLES BRON

